

Commune de TRESCLEOUX
26 Chemin Neuf
05700 TRESCLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

18 heures 00 - en mairie

L'an deux mil vingt-trois, huit juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présent(e)s : Guy LEBERT, Daniel GIRARD, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jérôme SAMUEL (arrivé 18h15), Jean SCHÜLER.

Administrés présents : Christine LEBERT (arrivée 18h30), Jocelyne MALLET, Jacqueline SCHÜLER (arrivée 18h30)

Absentes et excusées : Sophie BOGDANOVIC, Muriel MULLER, Françoise SAMUEL - *Pas de pouvoirs*

Secrétaire de séance : Pierre-Yves REYNAUD

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Pierre-Yves REYNAUD, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 00, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Validation du dernier compte rendu du 29/03/2023
- Choix prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et fixation du prix des repas facturés aux familles
- Signature convention avec la Commune d'Orpierre concernant le cycle natation scolaire
- Signature avenant au S.A.P.A. 2022 (Service Accompagnement des Personnes Agées) avec la Commune d'Orpierre
- Demande d'adhésion au CIDEF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- Demande subvention ONAC (Office National des Anciens Combattants)
- Participation aux frais de fonctionnement à l'ALSH/GPP (Accueil services périscolaires) de Laragne-Montéglin pour l'année 2023/2024
- Fixation des subventions accordées aux associations et autres organismes
- Présentation du projet d'extension du R.P.I. (Regroupement Pédagogiques Intercommunal) avec l'école d'ORPIERRE
- Examen demande autorisation stationnement taxi sur l'emplacement existant
- Questions diverses

- **Validation du compte rendu en date du 29/03/2023**

Monsieur le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 29/03/2023. A l'unanimité, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

- **Choix prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et fixation du prix des repas facturés aux familles**

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'étudier la nouvelle convention proposée par Madame Sophie IMBERT « Aux bons petits plats », basée à Méreuil (05700), concernant la fourniture des repas de la cantine pour la rentrée scolaire 2023-2024. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et indique que le prix du repas est fixé à 6.50 €, soit une augmentation de 0.50 € par repas. Il rappelle que le prix facturé aux familles est actuellement de 4.50 €/repas avec prise en charge par la commune de 2.00 €. Le Maire propose, en accord avec la commune de GARDE-COLOMBE, de maintenir la part facturée aux familles à 4.50 € et ainsi une prise en charge par les communes de 2.50 €. Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal : valide les termes de la convention, décide de fixer le prix du repas facturé aux familles à 4.50 €, valide la prise en charge de la participation de 2.00 € par repas, autorise le Maire à signer la convention, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le traitement de ce dossier.

- **Signature convention avec la Commune d'Orpierre concernant le cycle natation scolaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention financière et le projet étudié par les communes d'Orpierre, Garde-Colombe et Trescléoux, afin de permettre aux élèves des différentes écoles de suivre un cycle de natation scolaire à la piscine d'Orpierre les 3, 4, 6 et 7 juillet 2023.

Pour la mise à disposition de la piscine par la commune d'Orpierre et compenser cette utilisation exclusive du bassin, une participation de 300 Euros par communes est prévue.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal : valide les termes de la convention, décide de verser une participation financière de 300.00 Euros à la commune d'Orpierre, autorise le Maire à signer la convention, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

- **Signature avenant au S.A.P.A. 2022 (Service d'accompagnement des Personnes Agées) avec la commune d'Orpierre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la répartition des frais de fonctionnement du Service d'Accompagnement des Personnes Agées ainsi que le nouvel avenant à la convention entre la Mairie d'ORPIERRE et la Mairie de Trescléoux pour l'année 2022. L'avenant modifie l'article 5 de la convention (comme prévu initialement dans son article 8).

L'article 5 est modifié comme suit :

« La Mairie de Trescléoux versera une participation annuelle pour 2022 à la Mairie d'Orpierre (calculée sur l'autofinancement) au prorata de sa population la somme de **9 177.38 €**. Pour rappel la somme versée pour l'avenant 2021 était de 8 124.90 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : valide les termes de l'avenant, autorise le Maire à signer cet avenant, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

18 heures 15 : arrivée de Monsieur Jérôme SAMUEL

18 heures 30 : arrivée de Madame Christine LEBERT et Madame Jacqueline SCHÜLER

- **Demande d'adhésion au CIDEF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)**

Monsieur le Maire présente cette demande d'adhésion. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir ce point et demander plus d'information auprès de cet organisme.

- **Demande subvention ONAC (Office National des Anciens Combattants)**

Monsieur le Maire expose les termes du courrier reçu de l'Office National des Combattants et Victimes de guerre (ONACVG) concernant la gestion de l'œuvre nationale du Bleuets de France. En effet, l'œuvre « Bleuets de France » s'est doté d'un statut juridique et l'Office National n'en assure plus la gestion exclusive. Le Maire rappelle que cette action est supportée chaque année par l'association Culture et Loisirs, qui reverse l'intégralité des fonds perçus à l'association « Bleuets de France » lors des cérémonies d'hommage sur la commune. Après délibération, considérant la demande de subvention de l'ONACVG et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

- Participation aux frais de fonctionnement à l'ALSH/GPP (Accueil services périscolaires) de Laragne-Montéglin pour l'année 2023/2024

Monsieur le Maire indique que ce point a été porté à l'ordre du jour suite à la demande faite par une famille qui souhaite fréquenter les services d'accueil périscolaires de la ville de Laragne-Montéglin. Il indique que chaque année la Commune de Laragne demande notre validation et indique qu'une convention avait été signée en 2020 pour 3 ans. Elle sera donc à renouveler en 2024.

- Fixation des subventions accordées aux associations et autres organismes

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'octroi des subventions versées aux associations. Il indique que seule une association du village a répondu à l'appel à candidature fait en début d'année, il propose de relancer toutes les associations de village en ce sens. Il indique qu'une réunion de la commission des finances s'est tenu ce même jour (jeudi 08/06/2023) en mairie à 17 heures 30. Suite à la validation des subventions par la commission, il soumet au vote les subventions suivantes :

1. AMIS DE TRESCLEOUX :	1000 €
2. SAPEURS POMPIERS :	100 €
3. FSL UDAF (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT) :	130 €
4. USSB (UNION SPORTIVE SCOLAIRE) :	100 €
5. FOYER COLLEGE DE SERRES :	40 €
6. ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SERRES :	80 €
7. RASED (RESEAUX D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTE) :	100 €
8. SUBVENTION AUX NOUVES NES DE LA COMMUNE :	20 €
9. ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS :	200 €

Concernant le vote de la subvention proposée pour l'Association les Amis de Trescléoux, le Maire, considérant le statut de Monsieur Daniel GIRARD, Vice-Président de cette association, demande à celui-ci de bien vouloir quitter la séance pour délibérer sur cette attribution. Monsieur Daniel GIRARD quitte la séance. Le Maire rappelle le projet présenté par l'association concernant la manifestation prévue les 21, 22 et 23 juillet pour ses 50 ans.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les subventions n°2 à 9 puis, hors présence de Monsieur Daniel GIRARD, le conseil municipal à l'unanimité valide la subvention prévue pour l'Association « Les Amis de Trescléoux ».

- Présentation du projet d'extension du R.P.I. (Regroupement Pédagogiques Intercommunal) avec l'école d'ORPIERRE

Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions/échanges ont eu lieu concernant l'extension du R.P.I. GARDE-COLOMBE/TRESCLEOUX avec ORPIERRE. Il rend compte de la dernière réunion avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes et les Maires des communes d'Orpierre et Garde-Colombe en date du 22 mai 2023. Il rappelle que le territoire des communes de Garde-Colombe, Orpierre et Trescléoux compte actuellement 3 écoles avec une centaine d'élèves pour 5 classes. A la demande de la commune d'Orpierre, la DSDEN souhaite rompre l'isolement de la classe unique d'Orpierre. Une réflexion est engagée concernant cette nouvelle organisation (transport, cantine, périscolaire...). Pour la prochaine rentrée les équipes enseignantes ont présenté, lors de la réunion qui s'est tenue le 6 juin, un projet de répartition des effectifs. Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer pour l'extension du R.P.I. avec l'école d'Orpierre. Après délibération, le conseil municipal à 6 voix pour et 1 abstention décide de valider le projet d'extension du R.P.I., charge le Maire de faire part de cette décision à Direction des services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes ainsi qu'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

- Examen demande autorisation stationnement taxi sur l'emplacement existant

Monsieur le Maire présente une demande d'autorisation de stationnement d'un taxi en provenance de VAL BUECH MEOUGE : Monsieur Florian CHABAT. Il indique que la place précédemment attribuée à Madame Laure CATROU est

libre. Madame CATROU n'ayant plus d'activité sur la commune. Il indique que c'est un droit à stationner, l'attribution est déjà matérialisée sur la place du village mais il n'y a pas de place « physique » attribuée. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord et valide cette demande. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le traitement de ce dossier


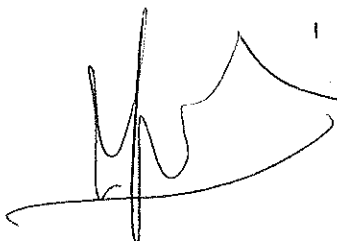
- **Questions diverses**

- Présentation par Monsieur le Maire de la mise en place par la Communauté de Communes du dispositif : « REZO POUCE ». Ce dispositif vise à mettre en place un réseau de partage de trajets (autostop). Il s'adresse aux jeunes, les personnes qui ne souhaitent plus conduire, n'ayant qu'un seul véhicule.... Il faudra s'inscrire gratuitement, un kit sera disponible avec apposition du macaron. La commune sera chargée de matérialiser le lieu de prise en charge.
- Guy LEBERT :
 - Informe que la commune est sollicitée par l'A.R.S. pour faire un bilan des canalisations de distribution d'eau potable qui sont en PVC avant 1980 (Chlorure de vinyle monomère). Le bilan est en cours, les tronçons ont été identifiés, il faudra prévoir des analyses et tenir informé l'A.R.S. de nos investigations.
 - Fait un point sur les fuites depuis la télégestion et indique qu'une grosse fuite a été réparé sur la propriété FERNANDEZ.
 - Indique que suite au rapport de la SATESE (inspection de la station d'épuration par les services du Département), il faudra prévoir le changement d'une pompe qui pose problème
- Daniel GIRARD :
 - Informe que suite à des problèmes de convention entre ORANGE ET SFR, l'antenne 4G devrait être mise en service d'ici fin juin.
 - Fait un point sur les employés du service technique : le contrat aidé de M. Romain DA FONSECA n'a pas été renouvelé.
 - Demande à prévoir un nettoyage du cimetière ainsi qu'un nettoyage de la commune avec élagage.
 - Indique que les travaux démarrés par la société CEGELEC sont interrompus suite à une décision du Conseil Départemental.
 - Soumet à l'étude une demande Monsieur Patrick BERGESE pour accéder à son domicile par les ateliers communaux
- Pierre REYNAUD indique qu'il est :
 - « Référent loup » sur la commune et est habilité à venir faire les premières constatations en cas d'attaque
 - Référent Ambrosie (plante « ultra allergisante ») une communication va être faite à ce sujet
- Jean SCHULER fait un point sur le site de traitement des boues sur la commune de Sorbiers, des rencontres et manifestations ont eu lieu. Il a remis personnellement un courrier à Madame La Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Il est attendu la décision de Monsieur le Préfet concernant l'extension. Il rappelle les actions du Comité de riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Fait à Trescléoux, Le 8 juin 2023

Le Maire, Jean SCHÜLER



Le Secrétaire de séance, Pierre-Yves REYNAUD